בס"ד

Yamcheltorah

Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziel, Chimone ben Messaouda

Pour l'élévation de l'âme de Yitshak Ben Chimone, Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak, Aaron Ben Chimone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhia ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther

Pour le zivoug de Sarah bat Avraham , Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile

Résumé de la Paracha

La paracha Vayéèk'h met en scène la passation de pouvoir de Moshé Rabbénou à Yéhochoua, son serviteur. Ainsi Moshé rappelle au peuple qu'arrivé à 120 ans, il ne pourra pas les faire traverser le Jourdain et les conduire en Israël. C'est pourquoi, une nouvelle fois Moshé encourage le peuple à la bravoure et à la confiance envers Hakadoch Baroukh Hou. De même, Moshé encourage Yéhochoua, son successeur et lui rappelle la promesse qu'Hachem ne l'abandonnera pas.
La paracha se conclut par l'annonce faite par Hachem à Moshé, que plus tard le peuple s'égarerait du chemin de la Torah et que la colère divine s'abattrait sur ce dernier à ce moment. Suite à cela, Moshé achève l'écriture de la Torah qu'il confie aux Cohanim afin qu'ils la déposent avec l'arche.

Versets De la Paracha

Dans le chapitre 31 de Dévarim, le Torah dit :

כג/ וַיְצַו אֶת-יְהוֹשֻׁעַ בִּן-נוּן, וַיֹּאמֶר חֲזַק וֶאֱמָץ--כִּי אַתָּה תָּבִיא אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר-נִשְׁבַּעְתִּי לָהֶם; וְאָנֹכִי, אֶהְיֶה עִמָּךְ

23/ Il donna ses ordres à Yéhochou'a, fils de Noun, et lui dit: "Sois ferme et courageux! Car c'est toi qui introduiras les Israélites dans la terre que je leur ai promise, et moi je t'assisterai."

Il existe une divergence d'opinion pour définir l'auteur de ce verset. L'immense majorité des commentateurs, **Rachi** en texte, estime qu'il s'agit d'une intervention du Maître du monde venant assurer Yéhochou'a de sa présence pour l'accompagner dans la suite des évènements. Le **Zohar**[1] présente un autre avis. Ce verset serait en fait la parole de Moshé annonçant sa présence aux côtés de son élève, à l'image du soleil qui même

1 Parachat Vayélékh, page 284a.

absent, éclaire la lune. Cette deuxième opinion nous révèle une notion que nous allons tenter d'approfondir : les tsadikim sont à même de se tenir aux côtés de leurs élèves même après leur mort.

Lorsque nous étudions le sujet, nous comprenons naturellement qu'il s'agit en premier lieu d'apporter un soutien aux humains. Les justes ayant déjà rejoint le ciel, viennent alors prêter main forte à ceux qu'ils ont laissé derrière eux, en les inspirant. Il convient toutefois de comprendre ce que signifie cette présence de façon concrète. Si les tsadikim du passé maintiennent leur présence pour soutenir ceux du présent, à quoi bon confier la succession à une autre personne. Les justes restent aux côtés de leur successeur et guident leurs choix, rendant alors leur absence comme illusoire, dans les faits ils sont bien là. Il nous faut donc définir ce qu'apporte cette manifestation des justes après leur mort. Pourquoi doivent-ils revenir et soutenir les vivants ?

Cette question se généralise à d'autres moments de la vie, en particulier celui des fêtes du calendrier où nous trouvons la présence des défunts à nos côtés. Il est ainsi rapporté[2] qu'au moment des trois grandes fêtes, une transition spirituelle s'opère. Nos sages révèlent[3] qu'au moment où tous les hébreux se rendaient au temple comme le demande la Torah, la densité de la population remplissait l'intégralité de l'espace. Un miracle se produisait alors au moment où le peuple devait se prosterner. La logique impose de supposer l'impossibilité de la manœuvre, si déjà l'espace était pleinement occupé, comment envisager de pouvoir se prosterner ? C'est précisément là qu'intervenait un des miracles du temps : à l'étroit alors qu'ils se tenaient debout, les bné-Israël avaient de l'espace lorsqu'ils se prosternaient. Le mécanisme de ce prodige tient au fait que les âmes d'Avraham, Yitshak, Yaakov ainsi que tous les justes de l'histoire entraient alors dans le Beth-Hamikdach céleste et leur présence écartait le Beth-Hamikdach terrestre pour permettre l'expression, sur terre, de son homologue céleste. Le temple divin n'est pas matériel mais bien spirituel lui permettant de s'affranchir des contraintes de l'espace. En descendant sur terre, il offrait alors un moyen de briser les limites d'espaces imposées par les murs du temple terrestre et faisait résider l'infini dans un espace limité.

Il s'avère alors que les âmes des tsadikim jouent un rôle dans ces moments. Le **'Hatam Sofer**[4] aborde également cette idée pour la période des Yamim Noraïm, les jours redoutables de jugement s'étalant de Roch Hachana à Yom Kippour. Le maître analyse les propos du Talmud[5] : « *Rabbi Abahou dit : les anges préposés au service ont dit devant Hakadoch Baroukh Hou : Maître du monde ! Pourquoi les bné-Israël ne chantent pas (le Hallel) à Roch Hachana et Kippour ? Il leur a répondu : est-il possible que le roi se tienne sur le trône du jugement avec les livres de la vie et la mort ouverts devant lui et que pendant ce temps, les bné-Israël chantent devant Moi ?* ». Avant d'entrer dans les propos du maître, il est intéressant de relever une différence de langage dans les différents textes concernant le jugement en question. Les sages parlent tantôt des livres des justes, des fauteurs et des intermédiaires, tantôt des livres de la vie et de la mort. Par extension, nous présumons qu'il s'agit de la même chose, car les justes sont scellés pour la vie et les mécréants pour la mort. Seulement, pourquoi distinguer le livre des vivants et le livre des justes dans le vocabulaire talmudique ? Peut-être est-ce là la raison amenant le **'Hatam Sofer** à expliquer le texte de la guémara sus-mentionné sous un angle différent.

Il faut comprendre que d'un point de vu spirituelle, la néchama fonctionne par un système de transmission héréditaire : une génération transmet son état à la suivante chargée de reprendre le flambeau. Il existe donc un état de notre être hérité de nos parents. Il s'agit ici d'avoir à l'esprit que les fautes que nous commettons engendrent une imperfection, un défaut au niveau de notre néchama et cette anomalie, tant qu'elle est présente, impacte la néchama des enfants que nous concevront ensuite. L'enfant devra alors au cours de sa vie, tenter de réparer la brèche pour enrailler les problèmes de son

2 Dans le livre Ta'amé Haminhaguim, paragraphe 587.
3 Pirké Avot, chapitre 5, Michna 5.
4 Drachot sur Roch Hachana se trouvant dans la parachat Nitsavim, page 115.
5 Traité Roch Hachana, page 32b.

âme. L'existence de ce défaut engendre donc un double jugement : celui qui en est l'instigateur et celui qui en dispose aujourd'hui. Si le rôle de l'enfant était de supprimer l'imperfection, le rôle de ses parents était de ne pas la lui transmettre. Il y a donc une chaine de responsabilité qui se crée et provoque un jugement sur plusieurs générations. Le verdict une fois prononcée provoque naturellement un impacte sur toutes les personnes concernées, vivantes comme mortes. L'enfant encore en vie est jugé coupable et peut se voir sanctionné et de même le parent défunt et désigné comme responsable devant lui aussi subir une punition. Cette idée est d'ailleurs insinuée dans la parachat précédente en référence à Roch Hachana[6] :

אַתֶּם נִצָּבִים הַיּוֹם כֻּלְּכֶם, לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: רָאשֵׁיכֶם שִׁבְטֵיכֶם, זִקְנֵיכֶם וְשֹׁטְרֵיכֶם, כֹּל, אִישׁ יִשְׂרָאֵל

Vous êtes placés aujourd'hui, vous tous, en présence de Hachem, votre Dieu: vos chefs de tribus, vos anciens, vos préposés, chaque citoyen d'Israël;

…

כִּי אֶת-אֲשֶׁר יֶשְׁנוֹ פֹּה, עִמָּנוּ עֹמֵד הַיּוֹם, לִפְנֵי, יְהוָה אֱלֹהֵינוּ; וְאֵת אֲשֶׁר אֵינֶנּוּ פֹּה, עִמָּנוּ הַיּוֹם

mais avec ceux qui sont aujourd'hui placés avec nous, en présence de l'Éternel, notre Dieu, ***et avec ceux qui ne sont pas ici, à côté de nous, en ce jour.***

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises que ce texte faisait allusion au jugement de Roch Hachana durant lequel tout le monde passe devant le Maître du monde. Que signifient alors les mots en gras ? Le texte semble se contredire en affirmant que tout le monde est présent mais qu'il y a malgré tout des absents. Si ce n'est que, comme l'affirme le **'Hatam Sofer**, il s'agisse des morts qui eux aussi passent en jugement durant les jours de Roch Hachana et Kippour. Le résultat de ce jugement peut changer leur place dans le monde futur. Si les enfants laissés derrière ont amélioré la situation en corrigeant les défauts, alors le défunt connait une ascension spirituelle. Si à l'inverse, l'anomalie transmise aux générations suivantes s'accentue, alors la responsabilité est collective et remonte jusqu'au défunt qui connait alors une chute spirituelle. Durant les jours de Roch Hachana et Kippour, les livres des vivants et des morts ouverts devant le Maître du monde ne sont donc pas nécessairement ceux des justes et des fauteurs. Il s'agit plutôt de comprendre qu'en cette période, l'ensemble des néchamot est jugé, qu'elles soient encore présentes où qu'elles aient déjà quitté le monde. Nous comprenons alors que ces mêmes disparus viennent prier durant ces jours, car leur avenir est également mis en jeu. Ils accompagnent leurs descendants dans les téfilots pour invoquer la miséricorde et ne pas affaiblir leur position dans le Gan Eden. C'est en ce sens que le **'Hatam Sofer** exprime l'idée qu'il ne puisse y avoir le chant en ces deux jours, car comme l'affirme David Hamelekh[7] :

לֹא הַמֵּתִים, יְהַלְלוּ-יָהּ; וְלֹא, כָּל-יֹרְדֵי דוּמָה

Ce ne sont pas les morts qui loueront le Seigneur, ni aucun de ceux qui sont descendus dans l'empire du silence.

Puisqu'au moment de la prière de ces jours redoutables, les morts rejoignent les vivants, il devient impossible de chanter la louange d'Hachem, car cela mettrait de côté les défunts. Nous constatons donc que la présence des défunts est plus accentuées à Yom Kippour que pour les Chaloch Régalim. Lors de ces dernières, ce n'est qu'au moment de se prosterner que les monde se rejoignent, permettant le reste de la prière de réciter le Hallel, chose qui n'est pas envisageable durant Roch Hachana et Kippour, tant les défunts sont en permanence à nos côtés.

Nous pouvons sur cette base, apporter une autre lecture au fameux « Kol Nidré » qui entame la prière de Kippour. Il s'agit d'une annulation collective des vœux que nous aurions prononcés durant l'année sans les tenir. Dans l'introduction de ce texte, nous disons :

בישיבה של מעלה ובישיבה של מטה, על דעת המקום ברוך הוא ועל דעת הקהל הקדוש הזה אנו מתירין להתפלל את העבריינין

Dans le tribunal céleste *et dans le tribunal terrestre, selon l'avis de Dieu source de bénédiction, et en accord avec l'avis de cette sainte assemblée, nous autorisons de prier avec les pêcheurs.*

6 Dévarim, chapitre 29, versets 9 et 14.

7 Téhilim, chapitre 115, verset 17.

Les mots en gras ne semblent pas à leurs places. Pourquoi devrions-nous mentionner le tribunal céleste ? La formulation elle-même est intrigante puisqu'elle précise « dans » le tribunal céleste et « dans » le tribunal terrestre. Cela laisse bien sous-entendre nos propos affirmant que les défunts se joignent aux vivants dans ce jugement, suggérant qu'il faille alors demandé au tribunal céleste l'autorisation d'adjoindre à nos téfilot, les fauteurs présents dans le ciel.

Ayant compris que l'objectif de notre téchouva ne se limite pas à notre propre néchama et se généralise aux âmes de nos ancêtres, nous pouvons appréhender un détail intéressant évoqué par le Midrach[8] : « *Durant quarante années, Chimone Hatsadik a servi Israël en tant que Cohen Gadol. La dernière année, il leur a dit : Je vais mourir cette année. Ils lui ont alors demande : d'où le sais-tu ? Il a répondu : chaque année, lorsque j'entre de le Kodech Hakodachim, il a un ancien, vêtu du blanc et enveloppé de blanc qui entre avec moi et ressort avec moi. Cette année, il est entré avec moi mais n'est pas sorti avec moi.* » Sur ces propos, il y a lieu de s'interroger en rapport avec le verset suivant[9] :

וְכָל-אָדָם לֹא-יִהְיֶה בְּאֹהֶל מוֹעֵד, בְּבֹאוֹ לְכַפֵּר בַּקֹּדֶשׁ--עַד-צֵאתוֹ; וְכִפֶּר בַּעֲדוֹ וּבְעַד בֵּיתוֹ, וּבְעַד כָּל-קְהַל יִשְׂרָאֵל

Que personne *ne soit dans la Tente d'assignation lorsqu'il entrera pour faire propitiation dans le sanctuaire, jusqu'à sa sortie. Ayant ainsi fait propitiation pour lui-même, pour sa maison et pour toute l'assemblée d'Israël.*

Les sages précisent que les mots en gras inclus même les anges dont la face est semblable à celle des hommes comme l'affirme Yé'hezkel[10]. Se pose alors la question de l'identité de l'ancien qui accompagnait Chimone Hatsadik dans le Kodech Hakodachim. Cela amène Rabbi Abahou a déclaré : « *Qui te dis qu'il s'agissait d'un homme ? J'affirme qu'il s'agissait d'Hakadoch Baroukh Hou.* » Rabbi Abahou poursuit et s'interroge sur la possibilité pour le Cohen Gadol d'entrer dans le Kodech Hakodachim, alors qu'il est lui-même un homme dont la Torah interdit la présence dans le verset sus-mentionné. Le maître répond : « *Seulement, cela s'explique en accord avec les propos de Rabbi Pin'has : lorsque l'esprit divin reposait sur lui (le Cohen Gadol), sa face brulait comme des torches comme il est écrit*[11] *: C'est que les lèvres du Cohen doivent conserver le savoir; c'est de sa bouche qu'on réclame la Torah, car il est un ange d'Hachem-Cebaot.* »

Cette dernière déclaration de Rabbi Abahou semble problématique dans la mesure où sa réponse consiste à affirmer qu'en entrant dans le Kodech Hakodachim, le Cohen Gadol devient un ange. Il a pourtant lui-même affirmé au préalable que les anges n'étaient pas les bienvenus dans ce lieu. En quoi répond-il à la question ?

Le **Pri Tsadik**[12] apporte la réponse. Au moment d'entrer de le Kodech Hakodachim, le Cohen Gadol atteignait un tel niveau de sanctification que son âme se détachait de son corps. Elle seule s'exprimait alors dans ce lieu si saint qui lui permettait de revenir à son essence, une nature supérieure aux anges eux-mêmes incapables de fouler cette salle.

Cette réponse ne semble pas résoudre complètement le problème car elle n'explique pas pourquoi Rabbi Abahou comparait le Cohen Gadol à un ange. Le **Pri Tsadik** semble finalement changer la réponse de Rabbi Abahou sans pour autant résoudre la contradiction.

Pour tenter de comprendre, apportons les propos du **Agra Dékalah**[13]. Nos maîtres expliquent que depuis la création du monde, l'ensemble des néchamot est déjà mis en place dans une sphère céleste appelée le « gouf » littéralement, « le corps ». Ces dernières y restent jusqu'à ce qu'Hachem leur accorde le droit de descendre sur terre pour investir un corps humain et y accomplir les mitsvot. Seulement, nous comprenons rapidement, que certaines néchamot n'étants pas encore descendues, leur état semble bien trop passif. C'est pourquoi, le **Arizal** dévoile

8 Vayikra Rabba, chapitre 21, paragraphe 12.
9 Vayikra, chapitre 16, verset 17.
10 Chapitre 1, verset 10.
11 Malakhie, chapitre 2, verset 7.
12 Erev Yom Kippour, paragraphe 7.
13 Sur le début de parachat Vayichla'h.

que le temps où ces âmes restent en haut, elles ne sont pas pour autant inactives. Elles servent Hachem sous la forme d'anges « comme un des membres de l'armée céleste » pour citer ses propos.

À titre d'exemple, le maître cite le cas d'Éliyahou Hanavi, sur qui il est écrit[14] : « *Éliyahou le Tichbi, un de ceux qui s'étaient établis en Guil'ad, dit à A'hav: "Par le Dieu vivant, divinité d'Israël,* ***devant lequel je me suis tenu!*** *Il n'y aura, ces années-ci, ni pluie ni rosée, si ce n'est à mon commandement."* »

Les mots en gras sont une allusion au fait qu'avant d'apparaître dans le monde, Éliyahou en tant que néchama, se tenait dans le ciel et servait déjà Hachem. Pour aller plus loin sur le cas d'Éliyahou, le **'Hida**[15] cite un **Yalkout Réouvéni**. Lors de la création du monde, nos sages rapporte la polémique qui s'est tenue dans le ciel quant à savoir s'il fallait ou pas faire apparaitre la race humaine dans le monde. Certains anges s'y opposaient et d'autres ont accepté cette idée. Parmi eux se trouvait l'ange Éliyahou. Lorsqu'Hachem suggère la création d'Adam, Éliyahou lui répond : « *Si c'est bien à Tes yeux, ne serait-ce pas à fortiori bon aux miens ?* »

La réponse de Rabbi Abahou est maintenant très claire. Lorsque le Cohen entre dans le Kodech Hakodachim, son âme prend le dessus sur son corps pour n'exprimer qu'une dimension spirituelle de l'homme. À ce titre, il redevient l'ange qu'il a été, celui qui servait le Maître du monde avant de descendre sur terre. Il n'est pourtant pas comparable aux anges classiques, car eux ne peuvent entrer dans le Kodech Hakodachim. Il est littéralement une néchama du peuple juif, qui n'a pas d'égale parmi les autres créatures du Maître du monde.

Pourquoi le Cohen Gadol retrouve-t-il sa qualité de néchama pour accomplir son travail dans le Kodech Hakodachim ?

Une réponse peut-être évoquée au travers d'une contradiction soulevée par le **Chlah Hakadoch**[16]. Comme nous le savons, durant nos téfilot et particulièrement durant Kippour, nous rappelons le mérite de nos patriarches et de nos ancêtres de façon générale, afin de solliciter la miséricorde divine. Cela semble pourtant inutile au vu des propos du Talmud[17] : « *Le fils rend le père méritant mais le père ne rend pas le fils méritant.* » De ce point de vu, les prières invoquant le mérite des Avot semblent futiles. Le **Chlah Hakadoch** apporte la distinction suivante : les ancêtres fournissent bien un soutien à leurs descendants mais cela se limite à ce monde, tandis que les enfants en agissant sur terre peuvent intervenir sur le sort de leurs disparus et modifier leur monde futur.

Le procédé de Yom Kippour commence alors à apparaître plus clairement dans nos esprits. Le Maître du monde vient juger l'intégralité des âmes, vivantes comme mortes. Étant déjà dans l'autre monde, les âmes défuntes ne peuvent guère intervenir sur leur propre situation et à ce titre, elles tentent de prier pour leur descendance, afin de leur offrir un soutien terrestre dans l'accomplissement des mitsvot. Elles favorisent ainsi la réparation des défauts qu'elles ont elles-même légué à la postérité et dont elles subissent encore les conséquences. Les défunts intercèdent donc en notre faveur pour nous aider à réparer les erreurs du passé et nous transférer les forces nécessaires. En réponse à leur sollicitation, nous prions, nous nous repentons afin de corriger nos faiblesses, et réparer celles de nos ancêtres. En d'autres termes, les défunts nous transfert la force et nous nous en servons pour résoudre les problèmes et réparer leurs propres fautes. C'est pourquoi nous trouvons un double rapprochement : de même que les âmes célestes pénètrent dans le temple pour rejoindre notre dimension, de même, le Cohen Gadol, quitte son enveloppe charnelle pour atteindre la sphère céleste. Ce mécanisme caractérise parfaitement l'échange dont nous parlons entre les défunts et les vivants.

Cette idée est d'ailleurs confirmée par les propos du **Pirké déRabbi Éliézer**[18] : « *Le jour de Kippour pardonne dans ce monde et dans le monde futur.* » Il s'agit peut-être d'une des raison pour laquelle ce jour est appelé « chabbat chabbatone – le chabbat du

14 Malakhim 1, chapitre 17, verset 1.
15 'Homat Anokh, sur Malakhim 1, chapitre 17, verset 1.
16 Cha'ar Haotiyot, Oth 4, derekh Erets, 26.
17 Traité Sanhédrin, page 104a.
18 Chapitre 46.

chabbat ». Cette appellation témoigne d'un double niveau : un premier chabbat qui nous concerne, et un second qui concerne les âmes.

Ce développement nous amène à réfléchir quant à notre approche quotidienne, nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos ancêtres.

Dans ce contexte, il semble opportun d'évoquer l'histoire suivante : le testament de Rabbi Yehuda Leib Meizlik à sa fille unique. Rabbi Maizlik a dit à sa fille un jour, alors qu'il avait l'occasion d'avoir une conversation approfondie avec elle calmement et paisiblement lors d'une balade en bateau sur le Dniepr en Russie : « *Ma chère fille, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de te demander d'observer le Chabbat après ma mort, de manger casher et autres. Ce n'est pas ma volonté mais celle du Créateur et sur laquelle nous nous tenons depuis le jour où les pieds de nos ancêtres se sont tenus près du mont Sinaï. Je sais que la reconnaissance de notre devoir de suivre les commandements de notre Père céleste est profondément enracinée dans ta conscience, et je n'ai aucune crainte qu'après ma mort, tu ne relâcheras pas ton observance des commandements. Cependant, je voudrais te demander une chose. Je te demande d'essayer de te comporter de manière à ce que quiconque te rencontre n'importe où - te pointe du doigt et dise: "Voici la fille de Rabbi Yehuda Leib Meizlik !... Ce sera ma pierre tombale éternelle, et ainsi chacun de tes mouvements sera une continuation de mon nom même après que je quitte ce monde. Je n'ai pas de fils pour réciter le Kaddich, je n'ai pas un fils pour porter mon nom, mais si tu exauces ma demande - alors tu seras mon ' Kaddich' , et tu prolongeras mon nom quand tout le monde saura que tu es ma fille.*

Je voudrais que tu saches ajouta Rabbi Meizlik, que les sages ont déjà dit que 'le fils rend le père méritant'. Si le méchant a un fils juste - ce fils le sort de l'enfer, et je suis sûr que grâce à ton comportement exemplaire et à tes bonnes actions, je serai sauvé de l'enfer et profiterai du paradis. C'est pourquoi je te demande de ne pas faire des choses qui me feront sortir du Gan Eden. Et plus tu essayeras de te comporter correctement en tant que fille casher d'Israël et fille de Leib Maizlik – plus mon âme s'élèvera à un niveau supérieur et se rapprochera de la Sainte Shekinah. Et si le mauvais penchant t'attaque et essaie de te repousser, ne sois pas tentée de l'écouter. Souviens-toi que si tu es pris dans ses filets - tout mon travail acharné que j'ai travaillé toute ma vie peut s'effondrer !

Laisses-moi te donner une parabole à ce sujet, suggéra le rabbin Meizlik, "Vois-tu ici ce pont, penché sur le fleuve Dniepr ? - demanda-t-il en désignant un pont solide qui s'étendait d'une rive à l'autre du ruisseau - "Eh bien, des centaines de personnes ont participé à sa construction : de nombreux ingénieurs, techniciens et ouvriers ont travaillé jusqu'à ce qu'ils le voient terminé et parfait. Lorsque les travaux de construction ont été terminés et que le pont a été remis au gouvernement qui l'a commandé - l'entrepreneur a soumis le compte de dépenses pour la construction du pont, mais avant de confirmer le paiement d'un tel pont - un test est effectué pour s'assurer que le pont est capable de supporter le poids des charges et du trafic qui passeront dessus. Et comment fais-tu le test ? Très simple... une quarantaine de wagons chargés sont passés sur le pont, et si les wagons sont passés en toute sécurité - alors le pont a réussi le test, puis tous les travailleurs recevront leur salaire et seront satisfaits de leur travail. Eh bien, commencez à déplacer les wagons un par un. L'entrepreneur et les nombreux ouvriers sont entassés et tendus. Et leurs cœurs battent fort : le pont résistera à l'épreuve et ils recevront la récompense de leur énorme effort, et à part cela même la renommée et la réputation - ou à Dieu ne plaise ?

Les voitures se succèdent, chaque voiture passe en toute sécurité - faisant le bonheur des ouvriers et des ingénieurs qui la regardent en augmentant le rythme de leurs battements de cœur. Et ici, dix voitures sont passées, et dix autres, et déjà trente voitures ont passé le pont, trente un et ainsi de suite . Et voici déjà passé le quarantième convoi, le dernier du convoi de voitures. La tension monte, et puis soudain un braquage et un cambriolage ...Lorsque le dernier wagon a atteint le milieu du pont - il s'est écrasé dessous avec un bruit énorme, et a entraîné tous les wagons avec lui dans l'eau de la rivière... Tout le travail des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers - est descendu dans les profondeurs. En un instant, ils ont perdu tout leurs salaires et leur renommée, et au lieu de partir avec des couronnes de laurier

sur la tête, ils ont enterré leur visage dans le sol de honte.

C'est la parabole ! - précise Rabbi Meizlik ent poursuivant : La parabole fait allusion au pont des générations, qui s'étend d'Avraham notre père à notre génération. Nos ancêtres ont passé le pont de la vie en paix, ont résisté à toutes les épreuves et tribulations que les générations leur ont imposées et ont réussi l'épreuve suprême de l'adhérence dans la foi et la confiance en Dieu. Quand je gagnerai et atteindrai un monde qui est parfaitement bon - j'y rencontrerai tous les grands-pères et arrière-grands-pères, qui ont tous tissé et continué la chaîne des générations pour la famille Mayzlik jusqu'ici. Cependant, ici, il faut se rappeler que si, à Dieu ne plaise, la dernière caravane avant la venue de notre juste Machia'h ne résiste pas à l'épreuve et s'effondre sous les épreuves des difficultés de la vie - elle peut balayer tout le magnifique pont, que nos ancêtres ont travaillé et bâti pour sanctifier le nom du ciel.

Par conséquent, regardes attentivement et vois comment les yeux de tous les grands-parents dont nos glorieuses branches familiales te regardent avec anxiété et espèrent que tu ne les embarrasseras pas ! Comment ils attendent avec impatience de voir si tu compléteras la chaîne de wagons rempli de Torah et de bonnes actions. Si l'envie te prends de dévier du droit chemin – répondes lui : Mon père, mon grand-père et toutes les générations avant moi - ont observé la Torah et les mitsvot et les ont sanctifiés là-bas au ciel. J'ai été laissée pour échapper à toutes les générations, je suis la dernière caravane de la famille Mayzlik. Si je descends la route - j'emporterai avec moi toute la chaîne des générations qui se sont suspendues depuis le premier Juif jusqu'à aujourd'hui, et je viendrai à vous Ne serais-je pas désolé d'avoir causé cela ? Est-il possible que la chaîne qui me lie au passé glorieux de mes ancêtres se rompt ? Si telles sont tes pensées, et selon elles, tu diriges tes voies - tu seras sûrement sauvé par l'aide de Dieu de tous les pièges et mines que le mauvais penchant met en toi ! » - Rabbi Meizlik a ainsi terminé ses paroles .

Cette nuit-là, après avoir donné son testament à sa fille, le rabbin Meizlik - qui était sain et intacte ce jour-là - a subi un accident vasculaire cérébral, et après quatre jours de lutte avec l'ange de la mort - il a rendu son âme pure à son créateur.

Nous sommes les dignes descendants d'Avraham, Yitshak et Yaakov et au jour de Kippour, Hachem juge leur œuvre, celle d'avoir fonder le peuple juif, d'avoir hérité de la Torah et de la terre d'Israël. À l'approche de Kippour notre volonté ne peut alors se focaliser que sur l'objectif de prouver au Maître du monde qu'Il a bien fait de nous accorder sa confiance.

Yéhi ratsone que nous soyons tous inscrits dans le livre des justes et qu'Hachem nous envois rapidement la guéoula complète.

Gma'h 'Hatimah Tova, Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Pour dédicacer ce dvar torah léélouï nichmat, ou pour la santé et la hatsala'ha d'un proche, contactez-nous par mail : yamcheltorah@gmail.com

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !